



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de

SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE

PLAN de PREVENTION du RISQUE INCENDIES DE FORET

LOCALISATION DES TRAVAUX OBLIGATOIRES



Amélioration de voirie



Création et entretien de zones débroussaillées



Place de retournement à créer



Hydrants normalisés à réaliser en première urgence



Hydrants normalisés à réaliser en deuxième urgence



Hydrants existants à normaliser



Hydrants existants normalisés



1 / 10 000

le 6 AOUT 2002

Document annexé à l'arrêté portant
approbation du plan de prévention
des risques d'incendie de forêt.

Le préfet,

Le Secrétaire général
DACH-B 257

Philippe PIRACOM

LOCALISATION DES TRAVAUX OBLIGATOIRES

-  Amélioration de voirie
-  Construction de murs de clôture
-  Fines de bornage à établir
-  Défriches volontaires à établir en parcelles agricoles
-  Défriches volontaires à établir en zones boisées
-  Défriches volontaires à établir

